

Procédure de mise en candidature

Élections en mode virtuel

28^e Congrès de la FEESP

8 au 11 juin 2021

Les postes en élection pour lesquels un formulaire de candidature est nécessaire sont :

Les postes au comité exécutif de la fédération

- Présidence
- Vice-présidence
- Vice-présidence-trésorerie
- Secrétariat général

Les postes au bureau fédéral

- Présidence du Comité de formation et de vie syndicale
- Présidence du Comité de la condition féminine
- Présidence du Comité santé-sécurité-environnement
- Présidence du Secteur scolaire
- Présidence du Secteur soutien cégeps
- Présidence du Secteur des organismes gouvernementaux
- Présidente du Secteur municipal
- Présidence du Secteur transport
- Présidence du Secteur transport scolaire
- Présidence du Multisectoriel
- Présidence du Secteur sécurité du public

Procédure pour poser sa candidature aux postes ci-dessus

Pour toutes les personnes intéressées à poser leur candidature à l'un des postes énumérés ci-dessus, nous demandons de faire parvenir une demande à l'adresse suivante : FEESPElection@csn.qc.ca pour obtenir le formulaire de déclaration de candidature.

Les formulaires sont disponibles à compter de maintenant.

La personne candidate et les 5 personnes qui appuient la candidature doivent obligatoirement être toutes des personnes déléguées officielles du 28^e Congrès de la FEESP. Les informations concernant la façon d'appuyer une mise en candidature se trouvent sur le formulaire de déclaration de candidature. La personne candidate aura jusqu'au 7 juin 2021 à midi pour faire parvenir les 5 appuis à sa candidature.

Dans tous les cas, lors de la réception du formulaire complété ou d'un appui, le courriel fera office de signature pour la personne ayant fait l'envoi.

Dans les 72 heures suivant la réception d'un bulletin de mise en candidature, ce dernier se retrouvera sur le site Internet de la fédération <https://feesp.csn.qc.ca/a-propos/congres-2021>.

Un courriel de confirmation de réception de la candidature sera envoyé à la personne candidate. Les appuis recevront également un courriel de confirmation de réception, copie conforme à la personne candidate.

Si la personne candidate désire qu'un tract soit acheminé aux participants du congrès, celui-ci doit être joint à l'envoi du formulaire de déclaration de candidature. En aucun cas, le logo de la CSN et de ses organisations ne doit apparaître sur ce tract.

La date limite pour la réception des formulaires de candidature, des appuis et des tracts **est le 7 juin 2021 à midi**. La date et l'heure apparaissant sur le courriel seront utilisées à cette fin.

Lors de son rapport, le président des élections expliquera la procédure de vote au scrutin secret en mode virtuel et procédera à la mise en candidature des personnes dont le formulaire de déclaration de candidature est conforme.

S'il n'y a ou s'il ne reste qu'une personne candidate sur les rangs à l'une ou l'autre charge, le président des élections la proclame élue par acclamation. Si, au contraire, il y a plusieurs personnes candidates à une même charge, il y aura vote au scrutin secret virtuel le jeudi 10 juin 2021, après la pause de l'après-midi. Dans ce dernier cas, les personnes candidates auront la possibilité de faire une présentation d'un maximum de 3 minutes.

Les postes en élection pour lesquels aucun formulaire de candidature n'est nécessaire sont :

Au Comité de formation et de vie syndicale :

- 2 membres
- Une personne substitut

Au Comité de la condition féminine :

- 2 membres (femmes)
- Une personne substitut

Au Comité de santé-sécurité-environnement :

- 2 membres
- Une personne substitut

Au Comité de surveillance :

- 3 membres
- Une personne substitut

Procédure pour poser sa candidature aux postes ci-dessus

Les autres membres des comités et les substituts sont élus en plénière le jeudi 10 juin 2021 en après-midi par vote à scrutin secret virtuel.

Les personnes candidates auront la possibilité de faire une présentation de 2 minutes.

Une personne militante de la fédération peut être candidate à un comité, sans être nécessairement présente au congrès. Pour ce faire, une procuration doit être fournie par courriel à l'adresse FEESPElection@csn.qc.ca en indiquant le poste pour lequel la personne désire être portée candidate.

Les membres du bureau fédéral, des comités exécutifs des secteurs ou les membres de comités ne sont pas éligibles au Comité de surveillance (art. 13.04 des Statuts et règlements de la fédération).